

case ne fut pillée. Hyacinthe ordonna aux noirs de reprendre leurs travaux, et il fut obéi.

Au nord et au sud, l'insurrection n'obtenait pas moins de succès, malgré les efforts de Saint-Léger : il rencontrait toujours pour obstacle les préjugés opinaires des blancs. Il venait d'ailleurs d'apprendre que ceux qui le secondaient le mieux dans le rapprochement avec les hommes de couleur, n'agissaient ainsi que dans des vues secrètes de contre-révolution. Déjà le pavillon blanc flottait sur plusieurs des camps qui avaient adhéré au concordat. Les hommes de couleur eux-mêmes, assez indifférents sur la question politique, prenaient volontiers des engagements avec ceux qui reconnaissaient leurs droits ; et les nègres de Jean-François continuaient à s'appeler les gens du roi. De sorte que les commissaires, en voulant rendre justice aux hommes de couleur, étaient combattus par les blancs attachés par leurs principes à l'assemblée nationale, et secondés par les royalistes qui considéraient l'assemblée nationale comme un pouvoir usurpateur. Les uns combattaient les commissaires en respectant le pouvoir qu'ils représentaient ; les autres les appuyaient en conspirant contre l'assemblée qui les avait envoyés.

Une position aussi équivoque n'était pas tenable. Saint-Léger s'empressa de retourner en France, pour faire connaître toutes ces complications. Mirbeck ne tarda pas à le suivre.

A leur arrivée en France, le rapport qu'ils firent à l'assemblée nationale l'éclaira sur la véritable situation des choses : elle comprit l'impossibilité de maintenir le décret du 24 septembre, qui encourageait la résistance des blancs patriotes, et fournissait des moyens d'attaque aux blancs royalistes.

Par son décret du 4 avril 1792, l'assemblée nationale déclare que les hommes de couleur et les nègres libres doivent jouir, ainsi que les colons blancs, de l'égalité des droits politiques, ordonne la réélection des assemblées coloniales et des municipalités, et nomme trois nouveaux commissaires auxquels elle remet des pouvoirs presque illimités.

A la réception de ce décret, le gou-

verneur Blanchelande, dont l'autorité avait été si longtemps méconnue, se réunit au commissaire Romme avec la ferme volonté d'en faire obtenir l'exécution. L'assemblée coloniale du Cap s'était ajournée, ne voulant pas reconnaître et n'osant pas combattre le décret. Mais le Port-au-Prince persistait dans son opiniâtre résistance.

Les généraux mulâtres Rigaud et Beauvais resserrèrent le blocus du côté de la terre. Blanchelande vint par mer se placer devant la ville avec trois vaisseaux de haut bord et quelques bâtiments légers. Le commissaire Romme accourut se joindre aux assiégeants de terre, avec soixante hommes de couleur.

Les habitants virent que toute résistance était inutile ; ils se soumirent, et ouvrirent leurs portes au commissaire civil. Les principaux meneurs de l'assemblée de l'ouest furent arrêtés et déportés ; et les bataillons des régiments d'Artois et de Normandie furent embarqués pour la France.

Bientôt après, arrivèrent dans la colonie les nouveaux commissaires, Sonthonax, Polverel et Ailhaud, avec six mille hommes de troupes. Leur premier soin, en arrivant, fut de déclarer qu'ils ne reconnaîtraient à Saint-Domingue que deux classes distinctes et séparées : les hommes libres, sans distinction de couleur, et les esclaves.

A dater de ce jour, la position des hommes de couleur est assurée : leur cause triomphe à son tour. Mais les commissaires proclament en même temps la légalité de l'esclavage. Les fautes des blancs et la logique rigoureuse des révoltes les contraindront à compléter les concessions. Ici commence la troisième phase de la révolution de Saint-Domingue.

Dès l'arrivée des commissaires les mulâtres se joignirent à leurs troupes et abandonnèrent les noirs révoltés. Leurs chefs furent confirmés dans leurs grades et appelés à des emplois importants. Les colons ne purent s'accoutumer à l'égalité qu'on leur imposait : déjà ils avaient tenté un mouvement contre-révolutionnaire à la nouvelle du 10 août ; la fermeté des commissaires l'avait promptement comprimé. Mais le 25 janvier, un chevalier de Saint-Louis nommé